

COMMENT UTILISER CE MODÈLE D'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN

CE MODÈLE D'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN (FLA) PEUT ÊTRE UTILISÉ AVEC UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) QUI MET EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PAM DANS LE CADRE D'UN PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL EXISTANT, D'UN PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL INTÉRIMAIRE, D'UN PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL INTÉRIMAIRE TRANSITOIRE OU D'UNE OPÉRATION D'URGENCE LIMITÉE.

L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN SE COMPOSE D'UN BREF ACCORD DE COUVERTURE (TROIS PAGES) ET D'UN CERTAIN NOMBRE D'ANNEXES QUI DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉES PAR LE BUREAU NATIONAL AVANT D'ÊTRE APPROUVÉES ET SIGNÉES PAR LE DIRECTEUR NATIONAL OU TOUT AUTRE FONCTIONNAIRE DU PAM AYANT REÇU UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD DU FLA FONT PARTIE INTÉGRANTE DU FLA ET S'APPLIQUENT À CHAQUE FLA. DE PLUS, LE BUREAU NATIONAL DOIT SÉLECTIONNER TOUTES LES CONDITIONS SPÉCIALES STANDARD QUI S'APPLIQUENT AUX ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES À METTRE EN ŒUVRE (C'EST-À-DIRE LA DISTRIBUTION DE NOURRITURE, LES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ARGENT, LA MONÉTISATION DES BONS), CE QUI CONSTITUE ÉGALEMENT UNE PARTIE INTÉGRANTE DU FLA.

DES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES, QUI SONT DISPONIBLES SOUS FORME DE MODELE STANDARD(TELLES QUE LES CONDITIONS SPÉCIALES POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS DE BONS D'ACHATET LES CONDITIONS SPECIALES POUR USDA), PEUVENT ÊTRE EXPRESSÉMENT INCORPORÉES DANS LE CADRE RÉSERVÉ AUX CONDITIONS SPÉCIALES SUPPLÉMENTAIRES (ANNEXE 1) QUI EST ACTUELLEMENT LAISSÉ VIDE INTENTIONNELLEMENT À CET EFFET.

SI LES ACTIVITÉS PRÉVUES DANS LE CADRE DU FLA NÉCESSITENT DES CONDITIONS SPÉCIALES SUPPLÉMENTAIRES POUR LESQUELLES IL N'EXISTE PAS DE MODÈLES STANDARD, QUE CE SOIT EN RAISON DE CIRCONSTANCES SPÉCIFIQUES OU DE CONDITIONS IMPOSÉES PAR LES DONATEURS, **UNE APPROBATION PRÉALABLE DE CES CONDITIONS PAR LEGC EST REQUISE**. Veuillez contacter LEGC pour un soutien à cet égard.

LA LETTRE D'AUTORISATION (DANS LE FORMAT PRÉVU À L'ANNEXE 5) DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE ET SIGNÉE UNIQUEMENT PAR LE SIÈGE OU LES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS D'UNE ONG INTERNATIONALE (INGO) LORSQUE L'INGO DANS LE PAYS

D'OPÉRATION, SON SIÈGE ET/OU SES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS SONT CHACUN UNE ENTITÉ JURIDIQUE DISTINCTE ENREGISTRÉE DANS UNE JURIDICTION DIFFÉRENTE. SI CETTE INGO DISPOSE DE PLUSIEURS BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS, LE SIÈGE ET CHACUN DES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS DOIVENT SIGNER UNE LETTRE D'AUTORISATION DISTINCTE. LE BUREAU NATIONAL DOIT S'ASSURER QUE LA OU LES LETTRES D'AUTORISATION SONT COMPLÉTÉES ET SIGNÉES PAR LE SIÈGE ET LES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS RESPECTIFS DE CETTE INGO ET QU'ELLES SONT JOINTES EN ANNEXE 5 À L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN SIGNÉ À DES FINS D'ARCHIVAGE. LA LETTRE D'AUTORISATION NE S'APPLIQUE PAS À UNE INGO QUI OPÈRE MONDIALEMENT SOUS UNE SEULE ENTITÉ JURIDIQUE ENREGISTRÉE, NI À UNE ONG NATIONALE OU LOCALE. POUR TOUTE QUESTION COMPLÉMENTAIRE, Veuillez CONTACTER L'UNITÉ DES PARTENAIRES OPÉRATIONNELS À L'ADRESSE : WFP.OPERATIONALPARTNERS@WFP.ORG.

VEUILLEZ SUPPRIMER CETTE NOTE APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ CE DOCUMENT. TOUTE MODIFICATION DE LA LANGUE PRÉFORMULÉE DE CE MODÈLE ET/OU TOUT AUTRE CHANGEMENT QUI AFFECTE LES DROITS OU OBLIGATIONS DES PARTIES, QUE CE SOIT DANS LE CORPS DU DOCUMENT OU DANS TOUTE ANNEXE, DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LEGC. Veuillez METTRE EN ÉVIDENCE DANS LE SUIVI DES MODIFICATIONS TOUS CES MODIFICATIONS OU CHANGEMENTS LORSQUE VOUS ENVOYEZ LA DEMANDE D'AUTORISATION À LEGC, AINSI QUE TOUTES LES INFORMATIONS CONTEXTUELLES JUGÉES APPROPRIÉES.



Accord de coopération sur le terrain

ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN

ENTRE

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

ET

[INSÉRER LE NOM LÉGAL COMPLET DE L'ONG]

SUR LA MISE EN ŒUVRE DU [INSÉRER LE NOM DU PROGRAMME D'ASSISTANCE DU PAM :
OPÉRATION D'URGENCE LIMITÉE/PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL/PLAN STRATÉGIQUE
NATIONAL INTÉRIMAIRE/PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL INTÉRIMAIRE TRANSITOIRE] (l'«
Opération »)

Le présent Accord de coopération sur le terrain (l'« **Accord** ») est conclu par et entre :

- (A) Le Programme alimentaire mondial (« **PAM** »), un programme subsidiaire conjoint autonome des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont le siège est à Rome, en Italie, agissant par l'intermédiaire de son bureau de pays à [INSÉRER LE NOM DU PAYS], à [INSÉRER L'ADRESSE COMPLÈTE DU BUREAU DE PAYS]; et
- (B) [INSÉRER LE NOM LÉGAL COMPLET DE L'ONG] (le « **Partenaire coopérant** »), une organisation non gouvernementale, sans but lucratif, et apolitique, ayant son bureau à [INSÉRER L'ADRESSE COMPLÈTE OU LE LIEU];

chacun / individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

Le présent Accord comprend toutes les Annexes ci-jointes, qui font partie intégrante de l'Accord.

1. Documents de l'Accord et ordre de priorité

- 1.1 Le présent Accord de coopération sur le terrain, ainsi que les conditions générales et annexes suivantes, qui sont toutes expressément incorporées aux présentes par référence, constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties. L'Accord de coopération sur le terrain et ses conditions générales et annexes sont censés être complémentaires les uns des autres, mais en cas d'ambiguïté, de divergence ou d'incohérence entre eux, leur ordre de priorité sera le même que celui dans lequel ils sont énumérés ci-dessous.
- 1) Accord de coopération sur le terrain ;
 - 2) Conditions générales de l'accord de coopération sur le terrain du PAM [FLA OCT 2025] :
 - 3) Les Conditions spéciales du PAM sélectionnées pour cet Accord de coopération sur le terrain :
 - Conditions particulières supplémentaires (Annex 1)
 - Distribution de Vivres et Activités [FLA 2024.Févr.FR]
 - Activités de distribution d'espèces [FLA Févr 2024.FR]
 - Monétisation des bons d'achat [FLA Fév2024.FR]
 - 4) HYPERLINK
"https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000160460/download/"Conditions de Protection des Données du PAM pour l'Accord de coopération sur le terrain [2024.V02.FR] ;
 - 5) Lettre d'autorisation (Annexe 5) ;
 - 6) Plan d'opérations (Annexe 2) ;
 - 7) Budget (Annexe 4) ;
 - 8) Proposition de projet (Annexe 3).

En signant le présent Accord de coopération sur le terrain, le partenaire coopérant reconnaît qu'il a pris connaissance du contenu des conditions générales et des annexes du présent Accord de coopération sur le terrain.

L'ensemble des conditions générales et des annexes qui constituent le présent Accord de coopération sur le terrain, et qui sont applicables à celui-ci, peut être consulté sur le lien suivant :

<https://www.wfp.org/field-level-agreement-fla>

Si des liens dans ce document ne fonctionnent pas, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur de recherche.

2. Exécution, date d'entrée en vigueur et durée

- 2.1 Le présent Accord peut être signé en un nombre quelconque d'exemplaires et par les Parties sur des exemplaires distincts, dont chacun est un original, mais qui, ensemble, constituent un seul et même instrument. Les Parties reconnaissent et acceptent que les contreparties du présent Accord et tout document conclu dans le cadre du présent Accord peuvent être signés électroniquement ou numériquement, et que ces signatures électroniques ou numériques ont, à toutes fins utiles, la même force et le même effet que les signatures manuscrites originales.
- 2.2 L'Accord prend effet à la date à laquelle la dernière Partie le signe (« **Date d'entrée en vigueur** ») et reste en vigueur jusqu'au [Saisir la date], sauf résiliation anticipée conformément à l'Article 17 des Conditions générales de l'Accord de coopération sur le terrain du PAM.

3. Paiements

- 3.1 Les paiements au PAM seront effectués sur le compte bancaire du PAM indiqué ci-dessous :

[Insérer le compte bancaire du PAM]

Pour : le Programme alimentaire mondial

Pour : [Insérer le nom légal complet de l'ONG]

Nom :

[Insérer le nom du signataire du PAM]

Nom :

[Insérer le nom du signataire de l'ONG]

Titre :

[Insérer le titre du signataire du PAM]

Titre :

[Insérer le titre du signataire de l'ONG]

Date :

[Saisir la date de signature de l'accord]

Date :

[Saisir la date de signature de l'accord]

Annexe 1 : Conditions particulières supplémentaires

INTENTIONNELLEMENT LAISSÉ VIDE.

Annexe 2 : Plan d'opérations**1. Tableau récapitulatif**

Nom du Partenaire coopérant :		
Modalités (nourriture, argent, renforcement des capacités, services techniques et spécialisés) :		
Activités :		
Évaluation et catégorisation des risques environnementaux et sociaux	<input type="checkbox"/> Catégorie A (risque élevé) <input type="checkbox"/> Catégorie B (risque moyen) <input type="checkbox"/> Catégorie C (risque faible ou nul)	
Période de mise en œuvre :	De :	À :
Localisation / région des programmes des partenaires coopérants dans le pays des opérations :		
Nombre total estimé de bénéficiaires :		
Estimation de la quantité de ressources transférées au partenaire coopérant pour être distribuées aux bénéficiaires :	Produits alimentaires (MT) :	Valeurs des transferts monétaires (USD) :
Budget du Partenaire coopérant éligible au financement du PAM	Coût total des activités de renforcement des capacités :	
	Coût total des services techniques ou spécialisés (coûts de mise en œuvre) :	
	Coûts totaux de livraison et de distribution du CBT :	

	Coûts totaux de livraison et de distribution des aliments :	
	Total de dépenses d'appui directes du Partenaire Coopérant :	
	Coûts opérationnels directs totaux du Partenaire coopérant (USD) :	
	7 % de frais de gestion (USD) :	
	Coût total attribuable au PAM (USD) :	
Avance de démarrage (le cas échéant) :		
Modalités de remboursement de l'avance :		
Coordonnées bancaires du Partenaire coopérant :		
Devise de déclaration et de paiement :		
Adresses de communication	PAM : <i>[Insérer l'adresse complète du bureau national]</i> Attention du Directeur pays. e-mail : fax :	Le Partenaire coopérant : <i>[insérer nom légal complet]</i> <i>[Insérer l'adresse complète du Partenaire coopérant dans le pays des opérations]</i> À l'attention de (nom et titre) : e-mail : fax :

2. Focus sur les partenariats de coopération

[Insérer le texte (NB : cette section et les suivantes doivent fournir une description détaillée de la collaboration entre le PAM et le Partenaire coopérant. L'accent doit être mis sur ce que chaque Partenaire coopérant spécifique est censé faire, et non sur l'opération dans son ensemble)].

3. Couverture prévue

[Insérer]

4. Objectifs spécifiques

[Insérer les objectifs : description, quantité, spécifications, modalités particulières]

5. Résultats anticipés

[Insérer les étapes importantes]

6. Rapports

7. Contacts supplémentaires

	Contact du PAM	Contact de l'ONG
Correspondant FLA	Insérer le nom de la personne chargée de ce FLA	Nom et contact de l'équivalent auprès de l'ONG
Niveau du bureau de terrain (le cas échéant)	Insérer le nom et le contact du chef du bureau de terrain	Nom et contact de l'équivalent auprès de l'ONG
Niveau opérationnel	Insérer le nom et le contact du responsable du PC du BP	Nom et contact de l'équivalent auprès de l'ONG
Niveau national	Insérer le nom et le contact du DC	Saisir le nom ou le contact de l'équivalent auprès de l'ONG
Contact technique 1 *	Insérer le nom et le contact	Nom et contact de l'équivalent auprès de l'ONG
Contact technique 2 *	Insérer le nom et le contact	Saisir le nom ou le contact de l'équivalent auprès de l'ONG

Niveau régional	<i>Insérer le nom et le contact du directeur régional</i>	<i>Saisir le nom ou le contact de l'équivalent auprès de l'ONG</i>
Niveau du siège	L'Unité des « Partenaires Opérationnels/Operational Partners » est disponible pour donner des conseils sur la manière de poser des questions au niveau du siège : wfp.operationalpartners@wfp.org	<i>Saisir le nom ou le contact de l'équivalent auprès de l'ONG</i>

* Les contacts techniques sont des experts en la matière pour différentes questions opérationnelles telles que la finance pour les factures et les paiements

Annexe 3 : Proposition de projet

[Coller la proposition de projet ici]

Annexe 4 : Budget

[Coller la feuille de résumé du budget FLA ici]

[INSTRUCTIONS] : Veuillez supprimer ces INSTRUCTIONS après avoir complété cette ANNEXE. LA LETTRE D'AUTORISATION DOIT ÊTRE REMPLIE ET SIGNÉE UNIQUEMENT PAR LE SIÈGE OU LES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS DE L'ONG INTERNATIONALE (INGO) LORSQUE L'INGO DANS LE PAYS D'OPÉRATION, SON SIÈGE ET/OU SES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS SONT CHACUN ENREGISTRÉS COMME ENTITÉ JURIDIQUE DISTINCTE DANS UNE JURIDICTION DIFFÉRENTE. DANS LE CAS OÙ UNE TELLE INGO DISPOSE DE PLUSIEURS BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS, LE SIÈGE ET CHACUN DES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS DOIVENT SIGNER UNE LETTRE D'AUTORISATION DISTINCTE. LE BUREAU PAYS DOIT S'ASSURER QUE LA(LES) LETTRE(S) D'AUTORISATION SONT REMPLIES ET SIGNÉES PAR LE SIÈGE RESPECTIF ET LES BUREAUX DE COLLECTE DE FONDS DE CETTE INGO ET SONT JOINTES EN ANNEXE 5 A L'ACCORD D'EXÉCUTION SUR LE TERRAIN SIGNÉ À DES FINS D'ARCHIVAGE. LA LETTRE D'AUTORISATION N'EST PAS APPLICABLE À UNE INGO QUI OPÈRE À L'ÉCHELLE MONDIALE SOUS UNE SEULE ENTITÉ JURIDIQUE ENREGISTRÉE OU À UNE ONG NATIONALE OU LOCALE. POUR TOUTE AUTRE QUESTION, Veuillez contacter l'unité des partenaires opérationnels à l'adresse : WFP.OPERATIONALPARTNERS@WFP.ORG

Annexe 5 : Lettre d'autorisation

Il est fait référence à l'Accord de coopération sur le terrain (« Accord ») conclu entre **[ONG ÉLIGIBLE]** (« Partenaire coopérant ») en **[PAYS]** et le Programme Alimentaire Mondial (« PAM ») pour la mise en œuvre de **[DÉTAILS DE L'OPÉRATION]**.

Nous, [**NOM DU BUREAU DE COLLECTE DE FONDS OU DE L'ENTITÉ AFFILIÉE DE L'ONG**], entité enregistrée en vertu des lois de **[PAYS OÙ LE SIÈGE OU LE BUREAU DE COLLECTE DE FONDS DE L'ONG EST ENREGISTRÉ EN TANT QU'ENTITÉ JURIDIQUE DISTINCTE]** avec **[VEUILLEZ SÉLECTIONNER : [siège][bureau de collecte de fonds]]** situé à **[INSÉRER L'ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE OU DU BUREAU DE COLLECTE DE FONDS DE L'ONG]**, sommes une organisation affiliée, non gouvernementale, à but non lucratif et apolitique du Partenaire coopérant, avec des bureaux locaux à **[INSÉRER L'ADRESSE COMPLÈTE DE L'ONG DANS LE PAYS DE L'OPÉRATION]**, et reconnaissons et acceptons par la présente d'être conjointement et solidairement responsables de toutes les obligations du Partenaire coopérant en vertu de l'Accord susmentionné.

Nous déléguons par la présente pleine autorité au Partenaire coopérant pour conclure, pour notre compte et en notre nom, l'Accord avec le PAM.

Nom :

Titre :

Date :